

Etats financiers annuels de SICAV**SANADETT SICAV**

SANADETT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Cabinet MS LOUZIR représenté par M. Mohamed LOUZIR.

BILAN
ARRETE AU 31/12/2012
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIF</u>			
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	III.1	155 218 134	181 788 082
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 865 518	14 173 343
b- Obligations et valeurs assimilées		143 352 616	167 614 739
c- Autres valeurs		0	0
AC2- Placements monétaires et disponibilités	III.2	85 359 504	107 809 212
a- Placements monétaires		39 643 654	15 455 601
b- Disponibilités		45 715 850	92 353 611
AC3- Créances d'exploitation		0	33 075
AC4- Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		240 577 638	289 630 369
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs *		122 441	149 073
PA2- Autres créditeurs divers *		93 201	91 601
TOTAL PASSIF		215 642	240 675
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	III.3	233 187 980	279 058 630
CP2- Sommes distribuables	III.4	7 174 016	10 331 064
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 547	9 686
b- Sommes distribuables de l'exercice		7 172 469	10 321 377
ACTIF NET		240 361 996	289 389 694
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		240 577 638	289 630 369

* Données retraitées pour les colonnes comparatives : la dette envers le gestionnaire et celle envers le dépositaire ont été maintenues en PA1- Opérateurs créditeurs, et le solde des dettes envers le commissaire aux comptes, retenues à la source et créditeurs divers a été reclassé en PA2-Autres créditeurs divers conformément à la norme NCT 16.

ETAT DE RESULTAT
DU 01/01/2012 AU 31/12/2012
 (Exprimé en dinars)

	Notes	Période 01/01/2012 31/12/2012	Période 01/01/2011 31/12/2011
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	III.5	6 977 750	9 135 030
a- Dividendes		477 344	1 485 893
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 500 406	7 649 137
c- Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2- Revenus des placements monétaires	III.6	3 511 265	2 889 760
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 489 015	12 024 790
CH 1- Charges de gestion des placements	III.7	1 673 449	1 673 735
REVENU NET DES PLACEMENTS		8 815 566	10 351 055
PR 3- Autres produits		0	0
CH 2- Autres charges		341 087	344 592
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 474 479	10 006 463
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation		(1 302 010)	314 914
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		7 172 469	10 321 377
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 302 010	(314 914)
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 571	(59 213)
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		455 857	(331 916)
_ Frais de négociation		0	(2 407)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		8 931 907	9 612 927

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DU 01/01/2012 AU 31/12/2012
(Exprimé en dinars)

	Période 01/01/2012 31/12/2012	Période 01/01/2011 31/12/2011
AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'Exploitation	8 474 478	10 006 463
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 571	(59 213)
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	455 857	(331 916)
d- Frais de négociation de titres	0	(2 407)
AN2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(10 445 192)	(10 934 435)
AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	401 995 342	540 771 064
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	167 564	1 111 364
_ Régularisation des sommes distribuables	12 412 391	19 187 627
_ Droits d'entrée	0	0
b- Rachats		
_ Capital	(448 274 214)	(493 105 974)
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(216 771)	(1 153 850)
_ Régularisation des sommes distribuables	(13 598 724)	(17 218 214)
_ Droit de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	(49 027 698)	48 270 508
AN4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	289 389 694	241 119 186
b- en fin d'exercice	240 361 996	289 389 694
AN5- <u>NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de parts)</u>		
a- en début d'exercice	2 686 400	2 228 185
b- en fin d'exercice	2 240 895	2 686 400
VALEUR LIQUIDATIVE	107,262	107,724
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	3,14%	3,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtés au 31 décembre 2012

(Unité : dinar tunisien)

I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II.1. Évaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées demeurent évalués à leur prix d'acquisition ; il en est de même pour les placements monétaires.

Il est à noter qu'à partir du 12 décembre 2006, la société procède à l'amortissement de la surcote constatée lors de l'acquisition des BTA au prorata des intérêts courus de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

II.2. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

III.1. Portefeuille titres

Au 31 décembre 2012, le portefeuille titres se compose des titres OPCVM, de bons de Trésor assimilables, d'obligations de société et de parts FCC. Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 155 218 134 dinars détaillé comme suit :

a- Les titres OPCVM

Au 31 décembre 2012, les titres OPCVM s'élèvent à 11 865 518 dinars et se détaillent comme suit :

Titres OPCVM	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% d'actif net
FCP Salamett CAP	60 000	747 390	756 720	0,31%
Maxula Investissement Sicav	1 943	198 038	202 626	0,08%
Univers Obligations Sicav	9 100	947 464	948 375	0,39%
FCP Salamett Plus	99 134	1 047 799	1 036 743	0,43%
Tuniso Emiratie Sicav	8 900	919 122	918 160	0,38%
GENERAL OBLIGATAIRE SICAV	7 885	805 730	801 242	0,33%
Axis Trésorerie Sicav	16 568	1 758 107	1 766 364	0,73%
Fidelity Oblig Sicav	1 856	196 377	195 730	0,08%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	10 100	1 041 003	1 047 330	0,44%
FCP AXIS AAA	3 000	318 285	309 930	0,13%
Sicav Entreprise	9 628	984 749	1 006 328	0,42%
FCP HELION MONEO	7 000	714 892	724 185	0,30%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	21 000	2 145 575	2 151 785	0,90%
Total	256 114	11 824 531	11 865 518	4,93%

b- Obligations et valeurs assimilées

Au 31 décembre 2012, les obligations et valeurs assimilées s'élèvent à 143 352 616 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% d'actif
Bons de Trésor assimilable	7 700	7 551 362	7 700 178	3,20%
Obligations de sociétés	1 784 700	129 874 898	132 747 863	55,18%
Fonds communs de créances	3 700	2 889 015	2 904 575	1,21%
Total	1 796 100	140 315 275	143 352 616	59,59%

b'- Les Bons de Trésor Assimilables

Au 31 décembre 2012, les bons de Trésor assimilables (BTA) s'élèvent à 7 700 178 dinars et se détaillent comme suit :

BTA	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% d'actif
BTA 7.5%14avril 2014	1 000	1 009 818	1 053 051	0,44%
BTA5.5%octobre 2018	1 500	1 454 263	1 468 909	0,61%
BTA5.5%Oct2018	2 000	1 932 649	1 952 178	0,81%
BTA7ans5.5%Oct2018 1	1 000	970 294	980 058	0,41%
BTA7ans5.5%Oct2018 2	1 000	972 356	982 120	0,41%
BTA7.5%av20141200B	1 200	1 211 982	1 263 862	0,53%
Total	7 700	7 551 362	7 700 178	3,20%

b''- Les obligations de sociétés

Au 31 décembre 2012, les obligations de sociétés s'élèvent à 132 747 863 dinars et se détaillent comme suit :

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% d'actif
A.BANK SUB2009	20 000	1 599 900	1 614 703	0,67%
AIL 2011/1	10 000	800 000	825 004	0,34%
AIL 2012-1	10 000	1 000 000	1 026 272	0,43%
AIL08 6.5%5ANS30/09	10 000	200 000	202 650	0,08%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	3 899 700	3 947 423	1,64%
Amen Bank SUB 2011	20 000	1 800 000	1 817 944	0,76%
Amen Bank SUB 2012	10 000	1 000 000	1 011 591	0,42%
AmenBank06TMM+1%	30 000	1 500 000	1 551 963	0,65%
ATB SUB 2009	50 000	4 375 000	4 471 200	1,86%
ATB 2007/1 Catég D	50 000	4 000 000	4 110 227	1,71%
ATL 2008/1 6.5%	30 000	600 000	618 465	0,26%
ATL 2009 5.5%	30 000	1 200 000	1 234 862	0,51%
ATL 2009/2	20 000	1 600 000	1 618 043	0,67%
ATL 2009/3	30 000	1 200 000	1 200 227	0,50%
ATL 2010/2	35 000	3 500 000	3 500 719	1,46%
ATL 2011	30 000	3 000 000	3 132 377	1,30%
ATL 2012-1	25 700	2 570 000	2 644 481	1,10%
ATLsub2008 7%22/08	15 000	1 500 000	1 530 378	0,64%
ATL10-1TMM+0.75%5ans	75 000	4 500 000	4 563 484	1,90%
ATL2006/1 6.5%	30 000	600 000	617 096	0,26%
ATTIJARI BANK 2010	40 000	3 428 560	3 542 987	1,47%
Attijari L sub 2009	20 000	2 000 000	2 070 104	0,86%
ATTIJARI LEAS. 2010	25 000	1 500 000	1 516 649	0,63%
ATTIJARI LEAS. 2011	15 000	1 500 000	1 557 325	0,65%
ATTIJARI LEAS 2012-2	10 000	1 000 000	1 001 684	0,42%
BH 2009	40 000	3 692 000	3 692 363	1,53%
BHSub2007TMM+1.2%	30 000	1 200 000	1 203 215	0,50%
BNA SUB 2009	15 000	1 199 850	1 238 055	0,51%
BTE 2009	30 000	2 100 000	2 126 098	0,88%
BTE 2010	20 000	1 600 000	1 616 315	0,67%
BTE 2011	33 000	3 300 000	3 417 675	1,42%
BTK 2009 A	5 000	357 150	367 287	0,15%
BTK 2009 B	35 000	2 800 000	2 883 271	1,20%
BTK 2009 C	10 000	866 600	892 962	0,37%
CHO 2009	7 000	612 500	615 207	0,26%
CIL 2009/1	12 500	500 000	509 945	0,21%
CIL 2009/3	18 000	1 080 000	1 115 419	0,46%
CIL 2010/1	20 000	1 200 000	1 218 097	0,51%
CIL 2010/2	15 000	900 000	905 166	0,38%
CIL 2011/1	20 000	1 600 000	1 649 833	0,69%
CIL 2012/1	10 000	1 000 000	1 036 427	0,43%
CIL 2012-2	20 000	2 000 000	2 002 279	0,83%
CILSUB20087.25%10ans	10 000	1 000 000	1 055 781	0,44%
CIL2007/1TMM+1.25%	10 000	200 000	207 686	0,09%
CIL2007/2TMM+1.25%	5 000	100 000	103 390	0,04%

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% d'actif
CIL2008/1 6.5%5ANS	15 000	300 000	305 342	0,13%
EL WIFACK 2010	20 000	1 600 000	1 655 734	0,69%
EmpSub AmenBank08A	9 000	659 988	681 144	0,28%
EmpSub AmenBank08B	10 000	800 000	827 616	0,34%
Hannibal lease 09	20 000	800 000	813 375	0,34%
HL 2010/1	30 000	1 800 000	1 834 500	0,76%
HL 2010/2	30 000	1 800 000	1 807 740	0,75%
HL 2012/1 TF	10 000	1 000 000	1 014 055	0,42%
HL 2012/1 TV	10 000	1 000 000	1 011 846	0,42%
HL2008/1	8 000	160 000	165 662	0,07%
HL2009/2	20 000	800 000	809 451	0,34%
MEUBLATEX 2008	10 000	800 000	811 930	0,34%
MOURADI 05 6.5%	2 000	40 000	41 094	0,02%
STB 2008/2 6.5%	35 000	2 843 750	2 972 232	1,24%
STB 2010/1	60 000	4 800 000	4 931 136	2,05%
STB 2011 sub	20 000	2 000 000	2 074 153	0,86%
STB2008/1CatDTMM+2	50 000	4 200 000	4 320 975	1,80%
TL SUB 2009	17 000	680 000	688 252	0,29%
TL SUB 2010	20 000	1 600 000	1 651 585	0,69%
TL 08-1 6.5%5ans	15 000	300 000	307 907	0,13%
TL 2010/2	30 000	1 800 000	1 807 881	0,75%
TLeasing 2008-2 6.5%	10 000	200 000	200 997	0,08%
TLeasing 2011/1	10 000	800 000	816 495	0,34%
TLeasing 2011/2	30 000	2 400 000	2 416 628	1,00%
TLeasing 2011/3	30 000	3 000 000	3 111 684	1,29%
TLeasing 2012-1	20 000	2 000 000	2 051 738	0,85%
TLeasing 2012/2	10 000	1 000 000	1 004 292	0,42%
TLeasing2007/2 6.5%5	10 000	200 000	209 633	0,09%
TLeasing2009/1 6.5%	7 500	300 000	313 036	0,13%
TLEASING2010-1	20 000	1 200 000	1 224 281	0,51%
TL08-3 6.5%5ANS	12 000	480 000	503 187	0,21%
UIB 2011	20 000	1 800 000	1 823 679	0,76%
UIB 2011-2	22 000	2 200 000	2 295 612	0,95%
UIB 2012-1	20 000	2 000 000	2 009 942	0,84%
UIB2009/1 5.5%	10 000	799 900	816 102	0,34%
UIB2009/1 5.85%	50 000	4 250 000	4 341 548	1,80%
UNIFACTOR 2010	1 000	80 000	82 722	0,03%
Unifac08 6.5%5ans	10 000	200 000	208 348	0,09%
Total	1 784 700	129 874 898	132 747 863	55,18%

b''- Les parts en fonds communs de créances

Les parts en Fonds communs de créances s'élèvent à 2 904 575 dinars au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Fonds communs de créances	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% d'actif
FccBIAT-Credim1PP2	1 500	1 164 868	1 171 288	0,49%
FccBIAT-Credim2PP2	2 200	1 724 147	1 733 287	0,72%
TOTAL	3 700	2 889 015	2 904 575	1,21%

III.2. Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 85 359 504 dinars au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

a- Les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 39 643 654 dinars au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

a'- Les billets de trésorerie

Les billets de trésorerie s'élèvent au 31 décembre 2012 à 9 979 097 DT et se détaillent par émetteur comme suit :

Billet de trésorerie	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% d'actif
ASSAD	2 000	1 986 344	1 993 711	0,83%
LSTR AVAL BIAT	2 000	1 992 040	1 993 632	0,83%
HL AVAL BTL	1 000	978 589	998 216	0,42%
TLEASING	5 000	4 877 221	4 993 538	2,08%
TOTAL	10 000	9 834 194	9 979 097	4,15%

a''- Les certificats de dépôt

Les certificats de dépôt s'élèvent au 31 décembre 2012 à 29 664 557 DT et se détaillent comme suit :

Certificats de dépôt	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% d'actif
CD 5,11 % 60j / ATB	9 932 443	9 995 496	4,16%
CD 5,15 % 60j / ATB	9 931 917	9 979 575	4,15%
CD 5,63 % 180j / ATB	4 890 482	4 902 651	2,04%
CD 5,98 % 360j / ATB	4 774 296	4 786 835	1,99%
TOTAL	29 529 138	29 664 557	12,33%

b- Les disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31 décembre 2012 à 45 715 850 dinars et se détaillent comme suit :

b'- Les placements à terme

Les placements à terme s'élèvent au 31 décembre 2012 à 31 863 124 dinars et se détaillent comme suit :

Placements à terme	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/12	% d'actif
Placement à terme ATB	30 000 000	31 863 124	13,24%
TOTAL	30 000 000	31 863 124	13,24%

b''- Les avoirs en banque

Les disponibilités comprennent des avoirs de la société en compte ATB qui s'élèvent au 31 décembre 2012 à 13 852 726 dinars.

III.3. Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés au courant de l'année 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2011

Montant	279 058 630
Nombre de titres	2 686 400
Nombre d'actionnaires	678

Souscriptions réalisées

Montant	401 995 342
Nombre de titres émis	3 869 862
Nombre d'actionnaires nouveaux	335

Rachats effectués

Montant	448 274 214
Nombre de titres rachetés	4 315 367
Nombre d'actionnaires sortants	328

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	455 857
Régularisation des sommes non distribuables	-49 206
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 571
Frais de négociation	0

Capital au 31/12/2012

Montant	233 187 980
Nombre de titres	2 240 895
Nombre d'actionnaires	685

III.4. Sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2012 à 7 172 469 dinars se rattachant à la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

III.5. Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres au 31/12/2012 s'élèvent à 6 977 750 dinars et se détaillent comme suit :

	Période	Période
	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des titres OPCVM	477 344	1 485 893
Revenus des obligations et fonds communs de créances	5 348 132	5 793 802
Revenus des bons de Trésor assimilables	1 152 274	1 855 335
TOTAL	6 977 750	9 135 030

III.6. Les revenus de placements monétaires

Les revenus des placements monétaires au 31/12/2012 s'élèvent à 3 511 265 dinars et se détaillent comme suit :

	Période	Période
	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des billets de trésorerie	408 465	360 782
Revenus des certificats de dépôt	1 121 090	0
Revenus des autres placements monétaires	1 365 957	1 655 220
Intérêts des comptes de dépôt	615 753	873 758
TOTAL	3 511 265	2 889 760

III.7. Charges de gestion des placements

La gestion de la société est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Le montant de ces honoraires au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012 s'est élevé à 1 672 269 dinars TTC.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 1 180 dinars l'an en TTC.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, les charges de gestion se sont élevées à 1 673 449 dinars et se détaillent comme suit :

	Période	Période
	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2012	31/12/2011
Honoraires du gestionnaire	1 672 269	1 672 555
Honoraires du dépositaire	1 180	1 180
TOTAL	1 673 449	1 673 735

III.8. Mouvements du portefeuille

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes de départ	177 901 928	3 821 564	64 589	181 788 082	
Titres OPCVM	14 108 754	0	64 589	14 173 343	
Bons du trésor assimilables (BTA)	34 464 812	1 010 207	0	35 475 020	
Obligations et FCC	129 328 363	2 811 357	0	132 139 719	
Acquisitions de l'exercice	32 853 221			32 853 221	
Titres OPCVM	2 901 971			2 901 971	
Bons du trésor assimilables (BTA)	3 381 250			3 381 250	
Obligations et FCC	26 570 000			26 570 000	
Cessions de l'exercice	(27 746 053)			(27 746 053)	455 857
Titres OPCVM	(5 186 193)			(5 186 193)	11 492
Bons du trésor assimilables (BTA)	(22 559 860)			(22 559 860)	444 366
Obligations et FCC	0			0	0
Remboursement de l'exercice	(30 869 290)			(30 869 290)	
Titres OPCVM	0			0	
Bons du trésor assimilables (BTA)	(7 734 841)			(7 734 841)	
Obligations et FCC	(23 134 450)			(23 134 450)	
Variation des plus ou moins-value			1 571	1 571	
Sur titres OPCVM			(23 602)	(23 602)	
Sur bons du trésor assimilables (BTA)			25 173	25 173	
Sur Obligations et FCC			0	0	
Variation des intérêts courus		(809 396)		(809 396)	
Sur titres OPCVM		0		0	
Sur bons du trésor assimilables (BTA)		(886 564)		(886 564)	
Sur Obligations et FCC		77 168		77 168	
Soldes de clôture	152 139 806	3 012 168	66 160	155 218 134	455 857
Titres OPCVM	11 824 531	0	40 987	11 865 519	11 492
Bons du trésor assimilables (BTA)	7 551 362	123 644	25 173	7 700 178	444 366
Obligations et FCC	132 763 913	2 888 524	0	135 652 438	0

III.9. Autres informations

Données par part et ratios pertinents	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus des placements	4,681	4,476
Charges de gestion des placements	0,747	0,623
Revenu net des placements	3,934	3,853
Autres charges	0,152	0,128
Résultat d'exploitation (1)	3,782	3,725
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,581	0,117
Sommes distribuables de l'exercice	3,201	3,842
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,581	-0,117
Variation des plus ou moins-values potentielles / Titres	0,001	-0,022
Plus-Values réalisées sur cession de titres	0,203	-0,124
Frais de négociation	0,000	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,204	-0,146
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,986	3,578
Résultat non distribuable de l'exercice	0,204	-0,146
Régularisation du résultat non distribuable	-0,022	-0,020
Sommes Non distribuables de l'exercice	0,182	-0,166
Distribution de dividendes	-3,845	-4,160
Valeur Liquidative	107,262	107,724
Ratios de gestion des Placements		
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,63%	0,63%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,37%	3,62%

Rapport général du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2012, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de SANADETT SICAV, comprenant le bilan au 31 décembre 2012 faisant ressortir un total actif de 240 577 638 dinars ainsi que l'état de résultat faisant ressortir des sommes distribuables de l'exercice de 7 172 469 dinars et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un actif net de 240 361 996 dinars pour 2 240 895 actions, aboutissent à une valeur liquidative par action de 107,262 dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers de la société SANADETT SICAV arrêtés au 31 décembre 2012 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations et de la situation financière de la société et des résultats de ces opérations clos à la même date.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le contenu de la Note II.1 « évaluation des placements » aux états financiers. Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition bien qu'ils aient fait l'objet de transactions à des prix différents. Cette situation est non conforme à la norme comptable tunisienne n° 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM qui dispose que les obligations et valeurs assimilées telles que les titres de créance émis par le trésor et négociables sur le marché financier sont évaluées à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le prix d'acquisition ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

La société n'a pas respecté de manière permanente le taux d'emploi maximum de 5% en parts d'OPCVM comme exigé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et le taux d'emploi maximum de 10% de ses actifs en titres émis ou garantis par un même émetteur comme exigé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 22 Mars 2013

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir

Mohamed LOUZIR

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2012

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- Convention de gestion conclue avec l'AFC : les honoraires de gestion sont calculés au taux de 0,5% de l'actif net. Le montant de ces honoraires au titre de l'exercice s'est élevé à 1 672 269 dinars TTC,
- Convention du dépositaire conclue avec l'ATB: la rémunération annuelle du dépositaire est fixée à 1 180 dinars TTC,
- Convention de rémunération de compte banque conclue avec l'ATB : la rémunération du compte banque est déterminée au taux de 2% jusqu'à 1 000 dinars et au taux de TMM - 0,5% pour les montants supérieurs à 1 000 dinars. Le montant de la rémunération au titre de l'exercice s'est élevé à 615 753 dinars.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence perçus au cours de l'exercice 2012 ont été déterminés par l'Assemblée Générale du 27 avril 2012. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets par administrateur.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 22 Mars 2013

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir
Mohamed LOUZIR